Envoyé en prêfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le 08/04/2019



ID: 031-213105802-20190404-2019_16-DE

Folio 11 N° 2019.11

DEPARTEMENT FDE LA HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En Exercice: 14

Présents: 11

Votants: 13

L'an Deux Mil Dix neuf

Le quatre avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 27/03/2019.

Objet: Vote du Budget Primitif 2019 PRESENTS: Mesdames ALAMINOS. CARLES.

BONZOM. LE ROY. PAJAUD

Messieurs: GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT.

GARCIA. ROUSSEAU.

ABSENTS: Mme GROS, Mme LAKEHAL.

M.GALEA.

PROCURATIONS: Mme GROS a donné

procuration à M. DUFOUR,

Mme LAKEHAL a donné procuration à Mme

PAJAUD.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la Section de FONCTIONNEMENT et de la Section d'INVESTISSEMENT détail par article du BUDGET PRIMITIF 2019.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

 donne son accord et vote le BUDGET PRIMITIF 2019 par Nature et par Chapitre pour la section de Fonctionnement et pour la section d'Investissement.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa transmission en Sous- Préfecture le 08/04/2019 Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

En Mairie le 04/04/2019 Le Maire J.C GARAUD.

